



## **Retraite par points :**

### **Le Conseil d'État étrille le projet du gouvernement**

La tentative de détruire tous les droits à retraite est en grande difficulté.

Alors que le projet de loi visant à instituer la retraite par points était officiellement présenté en conseil des ministres vendredi, le Conseil d'Etat a publié le même jour son avis sur ce projet.

Tous les aspects du projet son durement critiqués.

On peut retenir l'évocation de « projections financières lacunaires » ou le fait que le Conseil ne peut « garantir la sécurité juridique » du projet dans un contexte de confusion (plusieurs versions parfois incompatibles du texte) et de précipitation.

Plus largement, il dénonce une « *situation d'autant plus regrettable* » qu'il s'agit d'une réforme « *inédite depuis 1945 et destinée à transformer pour les décennies à venir (...) l'une des composantes majeures du contrat social* », ajoute la plus haute juridiction administrative française, dans ce document publié sur le site Légifrance.

En outre, vendredi également, l'exécutif a rendu publique une étude d'impact qui confirme l'objectif de la réforme que vous dévoilait FO-DGFIP 69 dès la fin 2018.

Non pas équilibrer des comptes qui le sont déjà mais bien baisser le coût des retraites via la baisse du niveau des pensions. Il faudrait passer de 13,8 % du PIB aujourd'hui à moins de 13 % en 2050 !

Cet affichage se double d'un aveu dixit Les Echos (24/01) « *il est logique qu'après avoir atteint un pic avec le papy-boom, la part des dépenses de retraite recule légèrement quand la démographie va redevenir plus favorable* »

Conclusion ; l'amélioration des perspectives démographiques devient un motif de baisser le niveau des retraites !

**L'intersyndicale FO CGT FSU Solidaires CFE-CGC  
appelle plus que jamais au retrait du projet**